

REGLEMENT FOULÉES TYROSSAISES 2023

Epreuves :

Date : vendredi 14 juillet 2023

Lieu : Départ et Arrivée - Esplanade des arènes à Saint Vincent de Tyrosse

Horaires : Course sur route 10 km et 5 km : **18h30**

Participation/inscription individuelle :

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés, de certaines fédérations sportives et aux non licenciés, sous réserve pour ces derniers de la présentation d'un certificat médical rédigé en langue française **mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition, daté de moins d'un an à la date de la manifestation** ou de sa copie. Ce certificat devra être fourni lors de l'inscription ou lors du retrait de dossard. L'organisateur conservera ces certificats en original ou en copie pour une durée de 10 ans.

Licences acceptées :

- Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la **pratique du sport en compétition**, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique : du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au moment de l'épreuve, ou de sa copie. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

Les mineurs devront : fournir une attestation parentale les autorisant à participer et présenter leur pièce d'identité.

Chaque concurrent devra compléter et signer un bulletin d'inscription, attestant de l'acceptation du présent règlement. Pour les concurrents mineurs, la signature d'un représentant légal est obligatoire. En cas d'inscription erronée ou incomplète, l'organisateur se réserve le droit de la refuser.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne

disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Participation Challenge Entreprises

Pour la course du 10 km, il est créé au sein des Foulées Tyrossaises un "Challenge Entreprises" ouvert aux entreprises inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers, aux collectivités, organismes publics, clubs d'entreprises.

Il ne concerne pas les clubs sportifs. L'inscription à ce challenge se fait exclusivement par Internet sur le site : www.PBOrganisation

Chaque équipe doit être obligatoirement composée de 4 participants, licenciés ou non, sans tenir compte ni des catégories d'âges ni des sexes mais faisant obligatoirement partie du personnel de l'entreprise (une attestation établie par un responsable de l'entreprise sera exigée et sera téléchargeable sur le site lors de l'inscription sur le site www.PBOrganisation).

Si l'attestation d'appartenance n'a pas été téléchargée, elle devra être remise lors du retrait des dossards.

Les certificats médicaux (obligatoire : voir les conditions de participation citées dans le chapitre « Participation ») devront être également téléchargés sur le site lors de l'inscription.

Chaque entreprise peut présenter plusieurs équipes en dénommant chacune d'elles différemment. L'addition des temps des trois meilleurs coureurs de chaque équipe permettra d'établir le classement final.

Seront récompensées : La 1^{ère} équipe composée de 4 hommes – La 1^{ère} équipe composée de 4 femmes – la 1^{ère} équipe mixte = 2 hommes+2 femmes. Les équipes gagnantes recevront le "Trophée Challenge Entreprises".

Ce challenge sera remis en jeu l'année suivante et sera acquis définitivement s'il est remporté trois fois consécutivement.

Le fait de participer au challenge permet au coureur d'être classé à titre individuel et de participer au tirage au sort des lots mis en jeu par l'association sportive Les Coureurs de Semisens.

Chaque participant est soumis au règlement général de la course.

Retrait des dossards :

Le jour de la course de 16h00 à 18h30 esplanade des arènes.

Le dossard devra être épinglé sur la poitrine. La course est interdite aux concurrents sans dossard.

Prix :

Jusqu'au 13 juillet minuit :

Course 10 km : Pré-inscriptions 10 €

Course 10 km : Challenge inter-entreprises Pré-inscriptions 40 € (pour 4 coureurs)

Course 05 km : Pré-inscriptions 5 €

Le jour même :

Course 10 km : 15 €

Course 05 km : 8 €

Catégories d'âge :

Les 2 courses sont ouvertes aux concurrents nés en 2007 (cadets) et avant.

Ravitaillements :

Course 10 km = 2 ravitaillements en course + 1 à l'arrivée.

Course 5 km = 1 ravitaillement en course + 1 à l'arrivée.

Organisation :

Un chronométrage est prévu sur la ligne d'arrivée pour la course. Des points de contrôle seront placés sur les parcours.

L'organisation a le pouvoir d'exclure un participant s'il ne se conforme pas au règlement. Elle se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou faire toutes les modifications rendues nécessaires.

Restrictions sanitaires : En cas de pandémie, l'organisation pourra être modifiée selon les recommandations définies par le ministère des sports et de la santé ainsi que par la FFA. Toute personne inscrite s'engagera alors, à respecter les règles sanitaires en vigueur le jour de la course.

Assurance :

Les organisateurs ont contracté une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF 79018 NIORT Cedex 9. Référence : 3898257R

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Résultats – récompenses – tirage au sort :

Les résultats du 5 km - 10 km et du Challenge Entreprises seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants www.traildesemisens.fr ou www.PBOrganisation

Conformément à la loi dite « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

Le classement sera effectué par catégorie.

Lots aux 3 premiers scratch H et F (10 km et 5 km) et récompenses aux premiers de chaque catégorie sur le 10 km.

A l'issue de la course, un tirage au sort par nom sera organisé, la présence de la personne étant obligatoire.

Droit à l'image :

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, sans limite de durée, dans le monde entier.

Sécurité des concurrents :

L'itinéraire sera affiché au départ. Les concurrents devront se conformer aux ordres des forces de police et des commissaires de course et respecter le code de la route. L'accompagnement à vélo n'est pas autorisé. La couverture médicale de l'épreuve est assurée par un DPS (Dispositif Prévisionnel de Sécurité). Des signaleurs seront présents aux traversées des routes. Un défibrillateur est également présent sur les lieux de la manifestation. Les écouteurs sont déconseillés pour raison de sécurité.

Tout concurrent doit se retirer immédiatement de la compétition si un membre du service médical officiel lui en donne l'ordre.

Voies utilisées :

La compétition se déroule sur les voies de la ville de ST VINCENT DE TYROSSE. Le départ et l'arrivée se déroulent sur l'esplanade des arènes.

Entraide de concurrents :

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Dopage :

Les participants aux épreuves hors-stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlement en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.